

Nouveautés dans l'encouragement de projets: aperçu des principales modifications

Encouragement de projets	Actuellement	A partir d'octobre 2016
Généralités		
Fondement juridique	Intégré dans le règlement général des subsides	Un règlement en soi
Conditions pour l'octroi des subsides		
Durée maximale du subside	3 ans	4 ans
Durée minimale du subside	Pas de restriction	1 an
Prolongation formelle possible (sans évaluation externe)	Oui	Non
Prolongation thématique possible	Oui	Oui
Subside maximal sollicité	Pas de restriction	Pas de restriction
Subside minimal sollicité	Pas de restriction	50 000 francs
Requérant-e-s		
Droit de participation	Plusieurs années d'expérience comme chercheur indépendant après la thèse, engagement au moment de la soumission de la requête	4 ans après la thèse, engagement pendant la durée du subside. Les personnes ayant moins d'expérience dans la recherche sont tenues de s'informer sur les nouveaux subsides Ambizione qui devraient être mis en oeuvre au début 2017.
Restrictions	Exclusion des bénéficiaires de subsides Ambizione	Exclusion des bénéficiaires de subsides Ambizione, exclusion des professeurs boursiers FNS durant les deux premières années
Nombre de requérant-e-s	Pas de restriction	Règle de base "une personne par subside", des requérant-e-s supplémentaires possibles en fonction des buts de recherche pour autant qu'ils apportent une contribution substantielle au projet.

Nombre de requêtes dans l'encouragement de projets	Aucune restriction lorsque les thématiques des projets sont clairement distinctes	Les requérant-e-s peuvent demander un deuxième subside si les projets se distinguent nettement l'un de l'autre
Chercheurs qui contribuent à un projet FNS	Collaboration informelle	Les chercheuses et chercheurs qui ne contribuent pas de manière substantielle au projet peuvent profiter du subside en qualité de partenaires de projet
Frais éligibles		
Salaires des employés	Oui	Oui
Frais de recherche (consommables, déplacements, etc.)	Oui	Oui
Échange scientifique (ateliers, conférences, visites)	Difficilement	Oui
Subsides pour les infrastructures	Difficilement	Oui
Publications OA	Oui	Oui
Partenaires de projet	Non	Oui
Mesures en faveur des carrières (pour les personnes engagées dans des projets FNS)		
120%	Pour les postdoctorants, subside complémentaire	Pour les postdoctorants et les doctorants* (pour ces derniers, uniquement les frais de garde des enfants)
Mobilité	Pour les doctorants, subside complémentaire	Pour les postdoctorants* et les doctorants
Subside égalité	Pour les postdoctorants et les doctorants, frais imputables	Pour les postdoctorants et les doctorants

*Extension sous réserve des décisions de financement